

# MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2020

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION

INTERMEDIAIRE ARRETEE AU 31 MARS 2020

En application des dispositions des articles 7 et 8 du code des organismes de placement collectif promulgués par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la Société « Millenium Obligataire SICAV » au 31 mars 2020, qui font apparaître un actif net de 2.419.881 dinars pour un capital de 2.328.765 dinars et une valeur liquidative égale à 104,377 dinars par action. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de votre conseil d'administration. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne donnent pas une image fidèle conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Toutefois :

- Les actifs de Millenium Obligataire SICAV, s'élevant au 31 mars 2020 à 2.433.727 dinars, sont composés à concurrence d'un montant de 1.855.343 dinars, soit 76,23% de valeurs mobilières et de 576.538 dinars soit 23,69% de liquidités et de quasi-liquidités. Ces proportions ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit des taux respectivement égaux à 80% et 20%.

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Tunis, le 30 avril 2020

**Le Commissaire aux Comptes :**

**TUNISIE AUDIT & CONSEIL**

**Amine BEN JEMAA**

**BILAN ARRETE AU 31 MARS 2020**  
(Unité : en dinars)

<b><u>ACTIF</u></b>	<b>Note</b>	<b>31/03/2020</b>	<b>31/03/2019</b>	<b>31/12/2019</b>
<b>AC 1 - Portefeuille-titres</b>	4.1.1	<b>1 644 385</b>	<b>1 575 049</b>	<b>1 565 754</b>
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		103 675	-	102 144
b - Obligations et valeurs assimilées		1 540 710	1 575 049	1 463 610
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>	4.1.2	<b>787 496</b>	<b>1 128 212</b>	<b>536 915</b>
a - Placements monétaires		210 958	-	207 697
b - Disponibilités		576 538	1 128 212	329 218
<b>AC 4 - Autres actifs</b>	4.1.5	<b>1 846</b>	<b>20</b>	<b>3 124</b>
a - Débiteurs divers		1 846	20	3 124
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>2 433 727</b>	<b>2 703 281</b>	<b>2 105 793</b>
<b><u>PASSIF</u></b>				
<b>PA 2 - Opérateurs créditeurs</b>	4.1.6	<b>5 106</b>	<b>7 345</b>	<b>5 119</b>
<b>PA 3 - Autres créditeurs divers</b>	4.1.7	<b>8 740</b>	<b>12 313</b>	<b>6 897</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>13 846</b>	<b>19 658</b>	<b>12 016</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>				
<b>CP 1 – Capital</b>	4.1.8	<b>2 328 765</b>	<b>2 569 119</b>	<b>2 030 686</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>		<b>91 116</b>	<b>114 504</b>	<b>63 091</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		72 317	92 655	15
b - Sommes distribuables de la période		18 799	21 849	63 076
<b>ACTIF NET</b>		<b>2 419 881</b>	<b>2 683 623</b>	<b>2 093 777</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>2 433 727</b>	<b>2 703 281</b>	<b>2 105 793</b>

**ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 Mars 2020**

(Unité : en dinars)

	Note	Période du 01/01/2020 Au 31/03/2020	Période du 01/01/2019 Au 31/03/2019	Période du 01/01/2019 Au 31/12/2019
<b>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</b>	4.2.1	21 118	41 220	97 448
a - Revenus des obligations et valeurs assimilées		21 118	41 220	97 448
<b>PR 2 - Revenus des placements monétaires</b>	4.2.2	3 261	241	8 276
a - Intérêts sur comptes courants		-	241	1 625
b - Revenus des autres placements monétaires		3 261	-	6 651
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>24 379</b>	<b>41 461</b>	<b>105 724</b>
<b>CH 2 - Charges de gestion des placements</b>	4.2.3	(5 106)	(7 344)	(21 686)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>19 273</b>	<b>34 117</b>	<b>84 038</b>
<b>CH 3 - Autres charges</b>	4.2.4	(1 747)	(2 145)	(8 364)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>17 526</b>	<b>31 972</b>	<b>75 674</b>
<b>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</b>		1 273	(10 123)	(12 598)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>18 799</b>	<b>21 849</b>	<b>63 076</b>
<b>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		(1 273)	10 123	12 598
<b>RESULTAT NON DISTRIBUABLE</b>		<b>1 047</b>	<b>(1 616)</b>	<b>(1 446)</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		1 145	54 029	53 996
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-	(55 645)	(55 155)
Frais de négociation de titres		(98)	-	(287)
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>18 573</b>	<b>30 356</b>	<b>74 228</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET ARRETE AU 31 Mars 2020**

(Unité : en dinars)

	Période du 01/01/2020 Au 31/03/2020	Période du 01/01/2019 Au 31/03/2019	Période du 01/01/2019 Au 31/12/2019
<b>AN 1 - <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u></b>			
<b><u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>	<b>18 573</b>	<b>30 356</b>	<b>74 228</b>
a - Résultat d'exploitation	17 526	31 972	75 674
b - Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles/titres	1 145	54 029	53 996
c - Plus (ou moins) valeurs réalisées/cession de titres	-	(55 645)	(55 155)
d - Frais de négociation de titres	(98)		(287)
<b>AN 2 - <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>	-	-	<b>(67 745)</b>
<b>AN 3 - <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>	<b>307 531</b>	<b>(1 350 818)</b>	<b>(1 916 791)</b>
<b>a - Souscriptions</b>	<b>404 506</b>	<b>894 754</b>	<b>2 278 516</b>
- Capital	389 100	855 300	2 198 200
- Régularisation des sommes non distribuables	1 617	3 487	8 491
- Régularisation des sommes distribuables	13 789	35 967	71 825
<b>b - Rachats</b>	<b>(96 975)</b>	<b>(2 245 571)</b>	<b>(4 195 307)</b>
- Capital	(93 300)	(2 144 200)	(4 023 500)
- Régularisation des sommes non distribuables	(386)	(8 615)	(15 823)
- Régularisation des sommes distribuables	(3 289)	(92 756)	(155 984)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>326 104</b>	<b>(1 320 462)</b>	<b>(1 910 308)</b>
<b>AN 4 - <u>ACTIF NET</u></b>			
a - en début de période	2 093 777	4 004 085	4 004 085
b - en fin de période	2 419 881	2 683 623	2 093 777
<b>AN 5 - <u>NOMBRE D'ACTIONS</u></b>			
a - en début de période	20 226	38 479	38 479
b - en fin de période	23 184	25 590	20 226
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>104,377</b>	<b>104,870</b>	<b>103,519</b>
<b>AN 6 - <u>TAUX DE RENDEMENT</u></b>	<b>0,83%</b>	<b>0,78%</b>	<b>2,96%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

### **1. PRESENTATION DE MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV**

Millenium Obligataire SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 22 juin 2001, et a reçu l'agrément du ministre des finances le 13 juin 2000, et le visa du prospectus d'émission par le C.M.F le 26 octobre 2001, sous le n° 01.425.

### **2. REFERENTIEL COMPTABLE**

Les états financiers intermédiaires relatifs à la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Mars 2020 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999. Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société Millenium Obligataire SICAV et les normes comptables tunisiennes n'est à signaler.

### **3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achat sont imputés en capital. Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésor et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

#### **3.2. Évaluation des obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société Millenium Obligataire SICAV ne possède pas un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

### **3.3. Évaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### **3.4. Evaluation des placements monétaires**

Les placements monétaires comprennent les Bons de Trésor à court terme, les certificats de dépôts et les billets de trésorerie. Ces valeurs sont évaluées en date d'arrêté à leur prix d'acquisition (Valeur nominale- intérêts précomptés non échus).

### **3.5. Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins- value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3.6. Traitement des opérations de pension livrée**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêt, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêt, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

#### 4. NOTES EXPLICATIVES DES DIFFERENTES RUBRIQUES FIGURANT DANS LE CORPS DES ETATS FINANCIERS

##### 4.1. Notes explicatives du bilan

##### 4.1.1. Portefeuille titres

Le portefeuille-titres est arrêté à 1 644 385 dinars au 31 mars 2020, détaillé comme suit :

DESIGNATION	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2020	% actif
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES</b>				
<b>Obligations</b>		<b>880 000</b>	<b>905 959</b>	<b>37,23%</b>
EO ATB SUB 2017 CAT A	1 500	150 000	150 552	6,19%
EO ATB SUB 2017 CAT A	500	50 000	50 184	2,06%
EO ATL 2013-1	7 500	150 000	157 692	6,48%
EO ATL 2013-1	2 500	50 000	52 564	2,16%
EO HL 2015-02 B	1 750	105 000	105 072	4,32%
EO UBCI 2013	2 500	50 000	52 274	2,15%
EO UBCI 2013	5 000	100 000	104 548	4,30%
EO UBCI 2013	2 500	50 000	52 274	2,15%
EO UIB 2009/1	3 500	175 000	180 799	7,43%
<b>Bons du trésor assimilables</b>		<b>633 988</b>	<b>634 751</b>	<b>26,08%</b>
BTA-6.90% MAI22	352	380 160	374 461	15,39%
BTA-6.90% MAI22	35	37 100	37 159	1,53%
BTA-6.90% MAI22	20	20 728	21 179	0,87%
BTA-5.6% Août22	200	196 000	201 951	8,30%
<b>Titres OPCVM</b>		<b>99 902</b>	<b>103 675</b>	<b>4,26%</b>
AL HIFADH SICAV	982	99 902	103 675	4,26%
<b>TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES</b>		<b>1 613 890</b>	<b>1 644 385</b>	<b>67,57%</b>

#### 4.1.2 Placements monétaires et disponibilités

Cette rubrique présente un solde de 787 496 dinars au 31 mars 2020, réparti comme suit :

DÉSIGNATION	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2020	% actif
<b>PLACEMENTS MONÉTAIRES</b>		<b>201 046</b>	<b>210 958</b>	<b>8,67%</b>
BTCT_52S-05-05-2020_7.76%	215	201 046	210 958	8,67%
<b>DISPONIBILITES</b>		<b>576 538</b>	<b>576 538</b>	<b>23,69%</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>777 584</b>	<b>787 496</b>	<b>32,36%</b>

#### 4.1.3 Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités

Le ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités est déterminé conformément aux dispositions combinées de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et de l'article 107 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du ministre des finances du 15 février 2013).

Au 31 Mars 2020, le ratio susvisé s'élève à 23,69%.

#### 4.1.4 Valeurs mobilières détaillées par émetteur/garant

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent au 31 mars 2020 une valeur comptable de 1 855 343 DT, soit 76,23% du total actif. Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Emetteur/Garant	Portefeuille Titres			Placements monétaires	Total	% Actif
	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM	BTCT		
ETAT		634 751		210 958	<b>845 709</b>	<b>34,75%</b>
ATB	200 736				<b>200 736</b>	<b>8,25%</b>
ATL	210 256				<b>210 256</b>	<b>8,64%</b>
UBCI	209 096				<b>209 096</b>	<b>8,59%</b>
HL	105 072				<b>105 072</b>	<b>4,32%</b>
UIB	180 799				<b>180 799</b>	<b>7,43%</b>
AL HIFADH SICAV			103 675		<b>103 675</b>	<b>4,26%</b>
<b>Total</b>	<b>905 959</b>	<b>634 751</b>	<b>103 675</b>	<b>210 958</b>	<b>1 855 343</b>	<b>76,23%</b>

#### 4.1.5. *Autres actifs*

Ce poste présente au 31 mars 2020 un solde de 1 846 dinars contre 20 dinars au 31 mars 2019 et se détaille comme suit :

	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
Autres débiteurs (Retenue à la source/EO)	828	20	3 124
Autres débiteurs (Retenue à la source/BTA)	1 019	-	-
<b>Total des autres actifs</b>	<b>1 846</b>	<b>20</b>	<b>3 124</b>

#### 4.1.6. *Opérateurs créditeurs*

Ce poste présente au 31 mars 2020 un solde de 5 106 dinars contre 7 345 dinars au 31 mars 2019 et se détaille comme suit :

	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
Dépositaire	1 775	1 761	1 800
Gestionnaire	3 331	5 584	3 319
<b>Total des opérateurs créditeurs</b>	<b>5 106</b>	<b>7 345</b>	<b>5 119</b>

#### 4.1.7. *Autres créditeurs divers*

Ce poste présente au 31 mars 2020 un solde de 8 740 dinars contre 12 313 dinars au 31 mars 2019 et se détaille comme suit :

	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
Impôts à payer (*)	(110)	(126)	(129)
Commissaire aux comptes	6 211	10 795	5 416
CMF (Redevance & Publication)	2 095	1 598	1 570
Retenue à la source à payer	510	12	12
Charges à payer	34	34	28
<b>Total</b>	<b>8 740</b>	<b>12 313</b>	<b>6 897</b>

(\*) Il s'agit d'un surplus de TCL déclaré par rapport au stock réel

#### 4.1.8. Capital social

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1er Janvier au 31 Mars 2020, se détaillent ainsi :

##### Capital au 31 décembre 2019

Montant (en nominal)	2 022 600
Nombre de titres	20 226
Nombre d'actionnaires	339

##### Souscriptions réalisées

Montant (en nominal)	389 100
Nombre de titres émis	3 891
Nombre d'actionnaires nouveaux	6

##### Rachat effectués

Montant (en nominal)	93 300
Nombre de titres rachetés	933
Nombre d'actionnaires sortant	19

##### Capital au 31 mars 2020

Montant (en nominal)	2 318 400
Nombre de titres	23 184
Nombre d'actionnaires	326

La valeur du capital tenant compte des sommes non distribuables s'établit comme suit :

–Capital en nominal au 31 Mars 2020	2 318 400
–Sommes non distribuables*	2 278
–Somme non distribuable des exercices antérieurs	8 087
<b>Capital au 31 Mars 2020</b>	<b>2 328 765</b>

(\*) Les sommes non distribuables se détaillent comme suit :

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 145
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-
Frais de négociation de titres	(98)
<b>Résultat non distribuable de la période :</b>	<b>1 047</b>
Régularisation des S.N.D sur souscriptions	1 617
Régularisation des S.N.D sur rachats	(386)
<b>Régularisation des S.N. D</b>	<b>1 231</b>
<b>Sommes non distribuables</b>	<b>2 278</b>

## 4.2. Notes explicatives de l'état de résultat

### 4.2.1 Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2020 au 31.03.2020 à 21 118 dinars contre 41 220 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/01/2020 Au 31/03/2020	Période du 01/01/2019 Au 31/03/2019	Période du 01/01/2019 Au 31/12/2019
Intérêts sur obligations et valeur assimilées	21 118	41 220	97 448
<b>Total</b>	<b>21 118</b>	<b>41 220</b>	<b>97 448</b>

### 4.2.2 Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2020 au 31.03.2020 à 3 261 dinars contre 241 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/01/2020 Au 31/03/2020	Période du 01/01/2019 Au 31/03/2019	Période du 01/01/2019 Au 31/12/2019
Intérêts sur comptes courants	-	241	1 625
Revenus des autres placements monétaires	3 261	-	6 651
<b>Total</b>	<b>3 261</b>	<b>241</b>	<b>8 276</b>

### 4.2.3 Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2020 au 31.03.2020 à 5 106 dinars contre 7 344 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/01/2020 Au 31/03/2020	Période du 01/01/2019 Au 31/03/2019	Période du 01/01/2019 Au 31/12/2019
Rémunération du gestionnaire	3 331	5 584	14 546
Rémunération du dépositaire	1 775	1 760	7 140
<b>Total</b>	<b>5 106</b>	<b>7 344</b>	<b>21 686</b>

#### 4.2.4 Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2020 au 31.03.2020 à 1 747 dinars contre 2 145 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/01/2020 Au 31/03/2020	Période du 01/01/2019 Au 31/03/2019	Période du 01/01/2019 Au 31/12/2019
Redevance CMF	560	938	2 445
Rémunération commissaire aux comptes	795	785	3 188
Publicité et publications	324	322	1 466
Agios, frais bancaires et autres charges	17	18	1 053
Impôts et taxes	51	82	212
<b>Total</b>	<b>1 747</b>	<b>2 145</b>	<b>8 364</b>

#### 5. REMUNERATION DU DEPOSITAIRE ET DU GESTIONNAIRE

La gestion de la **Millenium Obligataire SICAV** est assurée par la Compagnie Gestion et Finance (C.G.F), moyennant une rémunération égale à 0,5%HT de l'actif net, réglée trimestriellement et à terme échu.

La banque Internationale Arabe de Tunisie (B.I.A.T) a été désignée dépositaire des titres et fonds de la **Millenium Obligataire SICAV**, moyennant une rémunération payable trimestriellement et à terme échu, arrêtée comme suit :

- De 0 à 10 millions de dinars : 0,1% HT de l'actif net avec minimum de 6 000 dinars ;
- De 10 millions à 20 millions de dinars : 0,08% HT de l'actif net ;
- Au-delà de 20 millions de dinars : 0,06% HT de l'actif net.